SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

CONVOCATION

Mercredi, le 24 avril 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ÉDIFICE FTQ

565, boul. Crémazie Est (Montréal) 2e étage
Stationnement gratuit situé au 545, boul. Crémazie Est, 4e sous-sol (Édifice Louis-Laberge)

18 H 30 PRÉCISES

➔➔ N'oubliez pas de conserver votre coupon de stationnement pour le présenter au secrétariat à l'entrée de la salle. 🡐🡐

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée générale par la présidente;
- Lecture, adoption et signature du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2019;
- Demandes d'admission des nouveaux membres;
- Lecture de la correspondance;
- Rapports mensuels du secrétaire-trésorier sur l'état de variation de la caisse générale du mois de mars 2019;
- Rapport du Comité exécutif;
- Résolutions;
- Démissions;
- Mise en nomination des délégué(e)s syndicaux;
- Affaires générales;
- Levée de l'assemblée.

N.B. : Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confrère Yannick Gagnon au (514) 593-3953, poste 226, et ce, au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.

NOTA : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal présentant leur carte de membre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sont admis à l'assemblée.

(Durée maximale : 3 heures 30 minutes, référence article 801 des règlements)

AVIS : Conformément à l'article 503 d) des règlements de la Section locale de Montréal, avis est donné aux membres qu'il y aura une mise en nomination à tous les postes de dirigeant(e)s du Comité exécutif de la Section locale de Montréal et à tous les postes de délégué(e)s syndicaux, lors de l'assemblée générale des membres du mercredi 22 mai 2019.

N.B. : Selon l'article 504 des règlements de la Section locale de Montréal, pour être éligible à un poste de dirigeante ou dirigeant du Comité exécutif de la Section locale de Montréal du Syndicat, il faudra avoir assisté à au moins trois (3) assemblées générales, et ce, au cours des onze (11) assemblées générales précédant l'élection, y compris l'assemblée générale de la mise en nomination.

Syndicalement,

Michel Duguay
Secrétaire-trésorier
STTP-Section locale de Montréal
MD/sg sepb-574

Montréal, le 10 avril 2019 / **271**